



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 avril 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2012-439*

FERMETURE DE LA RUE LAVAL, ENTRE LES RUES WELLINGTON ET WRIGHT ET DE LA PLACE AUBRY, TOUS LES JEUDIS DE JUIN À OCTOBRE 2012, POUR LA TENUE DU MARCHÉ VIEUX-HULL - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ORGANISME GATINOSTERRES POUR L'OPÉRATION ET LE FINANCEMENT DU MARCHÉ VIEUX-HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Marché Vieux-Hull a été mis sur pied en tant qu'événement structurant pour contribuer à la revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE les différentes activités du Marché de 2003 à 2011 ont encouragé les producteurs maraîchers et artisans à participer activement et de façon soutenue à la réussite de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme GatiNosTerres propose la 10^e édition 2012 du Marché Vieux-Hull devant se tenir tous les jeudis de juin à octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'établir les modalités d'opération et de financement entre l'organisme GatiNosTerres et la Ville via un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 25 000 \$ a déjà été autorisée par le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-1047 en date du 6 décembre 2011, afin de couvrir une partie des dépenses d'opération;

CONSIDÉRANT QUE pour tenir l'activité, il est nécessaire de fermer la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright, de même que la Place Aubry;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration de la Division de la circulation, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier est nécessaire afin de réserver les espaces de stationnement requis pour la tenue du Marché :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- l'organisme GatiNosTerres à tenir l'activité Marché Vieux-Hull sur une période de 20 semaines débutant en juin et se terminant en octobre 2012 selon les modalités établies au protocole d'entente ci-joint;
- la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à réserver les places de stationnement requises pour la tenue de l'activité, comme demandé par l'organisme GatiNosTerres;

- la fermeture de la rue Laval et de la place Aubry, tous les jeudis de la tenue de l'activité, de 7 h à 17 h;
- le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'organisme GatiNosTerres;
- le trésorier à émettre un chèque au montant de 25 000 \$ à l'ordre de GatiNosTerres, sur présentation de pièces de compte à payer soumises par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

La perte de revenus de stationnement liée à ce protocole d'entente est estimée à 9 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61400-972-21486	25 000 \$	Division de l'habitation et du développement urbain - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-440

AJUSTEMENT FINAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME AECOM POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE DU RUISSEAU DESJARDINS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DE TOURAINE - NICOLE CHAMPAGNE ET DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé en 2007, en vertu de la résolution numéro CE-2007-498 en date du 11 avril 2007, à la firme Tecslut inc. (maintenant AECOM) pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout sanitaire du ruisseau Desjardins dans le secteur de Gatineau au montant de 194 854,50 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement des honoraires professionnels est nécessaire pour la surveillance des travaux suite au dépassement de l'échéancier de réalisation des travaux par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QU'une pénalité permanente de 55 500 \$ a été imposée à l'entrepreneur MSC Réhabilitation inc. suite au non respect de l'échéancier de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût final du mandat du consultant s'élève à 241 268,67 \$, incluant les taxes, ce qui représente un ajustement des honoraires professionnels au mandat de 46 414,17 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement des honoraires professionnels sera payé à même les retenues contractuelles permanentes imposées à l'entrepreneur suite au non respect de l'échéancier de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet ajustement des honoraires professionnels au mandat comme étant justifié et en recommande l'approbation;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'excédent au contrat, soit un montant de 19 485 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 103391;

CONSIDÉRANT QUE le montant résiduel de cet ajustement, s'élève à 26 929,17 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le montant de 241 268,67 \$, incluant les taxes, comme étant le coût final du mandat de services professionnels réalisés dans le cadre du projet de réhabilitation du collecteur d'égout sanitaire du ruisseau Desjardins dans le secteur de Gatineau;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 103391 au montant de 19 485 \$, incluant les taxes, et autorise le paiement à la firme AECOM d'un montant de 26 929,17 \$, incluant les taxes, à titre d'ajustement final au mandat dans le cadre du projet réhabilitation du collecteur d'égout sanitaire du ruisseau Desjardins dans le secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-003-22319	25 758,08 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Honoraires professionnels
04-13493	1 171,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-441*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL AU 94, BOULEVARD LUCERNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Boulet Construction a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux requis afin de desservir le projet résidentiel au 94, boulevard Lucerne;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Boulet Construction afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet résidentiel au 94, boulevard Lucerne :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Boulet Construction concernant le développement domiciliaire au 94, boulevard Lucerne;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;

- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur, monsieur Jean-Guy Ouellette;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur, monsieur Jean-Guy Ouellette et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-442*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LA BOURGADE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion Paul-André Charbonneau ltée a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant le numéro de lot 4 940 594 au cadastre du Québec, étant la phase 2 du projet résidentiel La Bourgade;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Gestion Paul-André Charbonneau ltée afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet résidentiel La Bourgade, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Gestion Paul-André Charbonneau ltée concernant le développement domiciliaire La Bourgade, phase 2, sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 28 septembre 2011 et portant le numéro de dossier 89999, minute 47574 S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et la rue dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;

- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA⁺;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA⁺ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue, le sentier piétonnier, le bassin de rétention, les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue, du sentier piétonnier et du bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer avec la compagnie Les Chemins de Fer Québec-Gatineau, les servitudes, l'entente ou la permission d'occupation requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-443

SOUSSION 2012 SP 045 - RÉCUPÉRATION DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT - CASERNES 3 ET 4 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme E. Séguin & Fils ltée, 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5, pour la fourniture et l'installation des systèmes de récupération des gaz d'échappement aux casernes 3 et 4, pour un montant total de 149 237,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12001-002-22320	57 390,74 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Caserne 3 - Système d'évacuation des gaz
11-12001-003-22321	85 356,81 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Caserne 4 - Système d'évacuation des gaz
04-13493	6 490,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-444

AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR L'AUTOROUTE 50, ENTRE LA RUE SAINT-LOUIS ET LA COURBE SITUÉE AU NORD DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont prévus prochainement par le ministère des Transports du Québec sur l'autoroute 50 direction ouest, entre la rue Saint-Louis et la courbe située au nord du boulevard La Vérendrye;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter en début juin 2012 et se terminer vers la mi-août 2012, soit pour une période d'environ 2 mois et demi;

CONSIDÉRANT QUE des tronçons de l'autoroute 50 seront complètement fermés ou partiellement entravés à la circulation pendant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux de réfection sur l'autoroute 50 en direction ouest, entre la rue Saint-Louis et la courbe située au nord du boulevard La Vérendrye, entre 21 h et 5 h du dimanche soir au vendredi matin et entre 22 h et 7 h du vendredi soir au dimanche matin, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le ministère des Transports du Québec à faire réaliser des travaux de réfection sur l'autoroute 50 en direction ouest, entre la rue Saint-Louis et la courbe située au nord du boulevard La Vérendrye, entre 21 h et 5 h du dimanche soir au vendredi matin et entre 22 h et 7 h du vendredi soir au dimanche matin.

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures des dates et de l'emplacement exacts des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2012-445

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - 121, RUE MACLACHLAN - EN FAVEUR DE LA VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 2 959 851 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connu comme étant la rue MacLachlan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, lors de l'installation en 1974 d'un égout pluvial entre le 121 et le 125, rue MacLachlan, n'a pas enregistré de servitudes d'utilité publique et doit maintenant régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE madame Joanne Sherwood est propriétaire du lot 2 959 100 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, portant le numéro civique 121, rue MacLachlan;

CONSIDÉRANT QUE la présente transaction rendra le certificat de localisation du propriétaire désuet et que la Ville de Gatineau doit indemniser la propriétaire en lui versant la somme de 1 149,75 \$ afin qu'elle puisse le remettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la servitude est établie à 1 012 \$ (40 \$ / m²) par monsieur Michel Paquin, É.A. dans un rapport d'évaluation en date du 16 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 2 959 100 au cadastre du Québec en faveur de la Ville de Gatineau, d'une superficie de 25,3 m², comme montré au plan intitulé « Plan montrant une servitude requise » préparé le 14 novembre 2011 par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre pour un montant total de 2 161,75 \$, incluant les dommages, plus les taxes applicables, et aux conditions prévues dans l'option de servitude signée par madame Joanne Sherwood le 21 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 2 959 100 au cadastre du Québec en faveur de la Ville de Gatineau, d'une superficie de 25,3 m², comme montré au plan intitulé « Plan montrant une servitude requise » préparé le 14 novembre 2011 par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre pour un montant total de 2 161,75 \$, incluant les dommages, et aux conditions prévues dans l'option de servitude signée par madame Joanne Sherwood le 21 décembre 2011;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger le délai de la signature de l'acte de servitude, si requis;
- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 06-30673-022, un montant de 2 161,75 \$, plus les taxes si applicables, représentant les coûts d'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 2 959 100 au cadastre du Québec ainsi que les dommages reliés au certificat de localisation, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte d'acquisition de servitude en découlant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-022-22315	2 377,38 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égouts, d'aqueduc - Abandon du poste Clément
04-13493	108,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-446

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - 125, RUE MACLACHLAN - EN FAVEUR DE LA VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 2 959 851 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connu comme étant la rue MacLachlan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, lors de l'installation en 1974 d'un égout pluvial entre le 121 et le 125, rue MacLachlan, n'a pas enregistré de servitudes d'utilité publique et doit maintenant régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE madame Line St-Amour est propriétaire du lot 2 959 097 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, portant le numéro civique 125, rue MacLachlan;

CONSIDÉRANT QUE la présence de l'égout pluvial limite le potentiel de la propriété sise au 125, rue MacLachlan, la servitude ne permettant pas l'aménagement d'aucune structure sur l'assiette de la servitude et que la Ville de Gatineau doit indemniser la propriétaire en lui versant la somme de 9 877,75 \$ en dommages pour la perte de jouissance;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la servitude est établie à 6 272 \$ (40 \$ / m²) par monsieur Michel Paquin, É.A. dans un rapport d'évaluation en date du 16 novembre 2011 et celle des dommages est aussi établie par monsieur Michel Paquin, É.A dans une note supplémentaire du 12 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 2 959 097 au cadastre du Québec en faveur de la Ville de Gatineau, d'une superficie de 156,8 m², comme montré au plan intitulé « Plan montrant une servitude requise » préparé le 15 novembre 2011 par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre pour un montant total de 16 149,75 \$, incluant les dommages, et aux conditions prévues dans l'option de servitude signée par madame Line St-Amour le 5 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 2 959 097 au cadastre du Québec en faveur de la Ville de Gatineau, d'une superficie de 156,8 m², comme montré au plan intitulé « Plan montrant une servitude requise » préparé le 15 novembre 2011 par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre pour un montant total de 16 149,75 \$, incluant les dommages, et aux conditions prévues dans l'option de servitude signée par madame Line St-Amour le 5 janvier 2012;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger le délai de la signature de l'acte de servitude, si requis;
- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 06-30673-022, un montant de 16 149,75 \$, plus les taxes si applicables, représentant les coûts d'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 2 959 097 au cadastre du Québec ainsi que les dommages reliés aux restrictions de construction imposées par la servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte d'acquisition de servitude en découlant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-022-22316	17 760,69 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égouts, d'aqueduc - Abandon du poste Clément
04-13493	807,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-447

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - 129, RUE MACLACHLAN - EN FAVEUR DE LA VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 2 959 851 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connu comme étant la rue MacLachlan;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Georges Guindon est propriétaire du lot 2 959 096 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, portant le numéro civique 129, rue MacLachlan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a comme projet d'éliminer le poste de pompage Clément, sur la rue MacLachlan, et le remplacer par une conduite d'égout sanitaire de type gravitaire dont le tracé optimal passe sur une partie du lot 2 959 096 au cadastre du Québec, d'une superficie de 225,9 m², sur laquelle une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique est requise;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la servitude est établie à 9 036 \$ (40 \$ / m²) par monsieur Michel Paquin, É.A. dans un rapport d'évaluation en date du 16 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 2 959 096 au cadastre du Québec en faveur de la Ville de Gatineau, d'une superficie de 225,9 m², comme montré au plan intitulé « Plan montrant une servitude requise » préparé le 9 décembre 2011 par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre pour un montant total de 9 036 \$ et aux conditions prévues dans l'option de servitude signée par monsieur Georges Guindon le 22 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique en faveur de la Ville de Gatineau, sur une partie du lot 2 959 096 au cadastre du Québec d'une superficie de 225,9 m², comme montré au plan intitulé « Plan montrant une servitude requise » préparé le 9 décembre 2011 par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre pour un montant total de 9 036 \$ et aux conditions prévues dans l'option de servitude signée par monsieur Georges Guindon le 22 décembre 2011;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger le délai de la signature de l'acte de servitude, si requis;
- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 06-30673-022, un montant de 9 036 \$, plus les taxes si applicables, représentant les coûts d'acquisition d'une

servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 2 959 096 au cadastre du Québec et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;

- mandate le Service du greffe à préparer l'acte d'acquisition de servitude en découlant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-022-22317	9 937,34 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égouts, d'aqueduc - Abandon du poste Clément
04-13493	451,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-448 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-09 - 231 648,49 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 MARS 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-09 au montant de 231 648,49 \$ pour la période du 4 au 10 mars 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-449 **SOUMISSION 2012 SI 081 - LOCATION DE DEUX VÉHICULES - CONTRAT DE 48 MOIS - SERVICE DE POLICE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Argus Mazda, 961, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1W8, pour la location de deux véhicules Mazda, modèles 3 berline GT et 3 sport GX, pour une période de 48 mois, et ce, au montant total de 33 802,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mars 2012, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2013 à 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21200-517-22322	10 861,44 \$	Enquêtes criminelles - Location à long terme - Automobiles
04-13493	493,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-450*

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'un Service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3,4);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Saint-André-Avellin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Saint-André-Avellin relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-451

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MAISON UNIES-VERS-FEMMES

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison Unies-vers-femmes a obtenu, le 10 décembre 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour leur immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison Unies-vers-femmes a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour leur immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Maison Unies-vers-femmes pour leur immeuble.

Adoptée

CE-2012-452*

MAINLEVÉE ET RADIATION DE DROITS - 6051944 CANADA INC. - LOTS 2 310 009, 2 310 011, 2 310 013, 2 309 934, 2 309 937 ET 2 309 927 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6051944 Canada inc. a acquis les lots ci-dessous désignés, aux termes d'un acte de vente reçu devant M^c Marc Trépanier, notaire, le 21 décembre 2005 et publié le 22 décembre 2005 sous le numéro 12 962 301 dans la circonscription foncière de Gatineau :

- Lot 2 310 009 au cadastre du Québec;
- Lot 2 310 011 au cadastre du Québec;
- Lot 2 310 013 au cadastre du Québec;
- Lot 2 309 934 au cadastre du Québec;
- Lot 2 309 937 au cadastre du Québec;
- Lot 2 309 927 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur 6051944 Canada inc. remplit toutes les conditions à cet acte de vente et que cela met fin à la faculté de rachat de la Ville de Gatineau prévue à la condition résolutoire (clause 10.0) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une mainlevée totale et consent à la radiation de tous droits résultant de la clause résolutoire (clause 10.0) de l'acte publié sous le numéro 12 962 301 dans la circonscription foncière de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le l'assitant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-453

SOUSSION 2011 SI 208 - LOCATION - SYSTÈME POSTAL - SERVICE DU GREFFE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Neopost Canada limitée, 1794 Courtwood Crescent, Ottawa, Ontariom, K2C 2B5, pour la location d'un système postal, pour un montant total de 58 252,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

La location d'une durée de trois ans débutera le 1^{er} avril 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir, au budget, les montants nécessaires pour la location de l'équipement postal, pour les années 2013, 2014 et 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14200-513-22318	13 929,90 \$	Reprographie et messagerie - Location - Équipement
04-13493	633,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-454

SOUSSION 2011 SP 326 - SERVICES PROFESSIONNELS - ANALYSE ET PLAN D'ACTION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DU WEB 2.0 - SERVICE DES COMMUNICATIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Nurun inc., 330, rue Saint-Vallier Est, bureau 120, Québec, Québec, G1K 9C5, pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse et le plan d'action en vue du développement du Web 2.0, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées en date du 5 décembre 2011, et ce, étant les soumissions ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008, à savoir :

Volet 1 : Positionnement dans les médias sociaux et volet 2 : Arrimage au centre d'appels non urgents (3-1-1), sur la base des prix forfaitaires inscrits à l'offre de prix, au montant total de 38 763,82 \$, incluant les taxes;

Volet 3 : Veille stratégique, sur la base des prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, au montant annuel total approximatif de 35 283,53 \$, incluant les taxes.

La durée du contrat pour le volet 3 est d'une année avec la possibilité de deux périodes optionnelles d'une année. S'il y a lieu, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2014 à 2015, les fonds nécessaires pour donner suite au volet 3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62240-419-22323	70 827,20 \$	Représentation et consultations externes - Autre services professionnels et administratifs
04-13493	3 220,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-455

SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC - GALA DE LA ROBE ROUGE - 24 MAI 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, à l'attention de madame Lucie Lévesque, C. P. 82034, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour la campagne de financement dans le cadre du gala de la robe rouge qui se déroulera le 24 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-456

SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB DE CURLING DE BUCKINGHAM - TOURNOI COMMUNAUTAIRE - 19 AU 22 AVRIL 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club de curling de Buckingham, 626, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2H2, à titre de subvention pour la 15^e édition du tournoi communautaire qui aura lieu du 19 au 22 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79948-972	150 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-457

SUBVENTION DE 450 \$ - CONSEIL DES ARTS D'AYLMER - 13, 14 ET 15 AVRIL 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Conseil des arts d'Aylmer, à l'attention de madame Diane Groulx, présidente, C. P. 224, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E5, à titre de subvention pour la 58^e exposition printanière qui se déroulera les 13, 14 et 15 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-458

SUBVENTION DE 675 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉ-RETRAITÉES, SECTION GATINEAU - COLLOQUE « BIEN VIEILLIR DANS LE RESPECT DE NOS DROITS » - 1^{er} JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 675 \$ à l'ordre de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR) section Gatineau, à l'attention de monsieur Serge Cadieux, 109, rue Wright, bureau 204, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour l'organisation du colloque « Bien vieillir dans le respect de nos droits » qui se tiendra le 1^{er} juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	25 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-459

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ DE HULL - ACTIVITÉS
2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE
LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié de Hull, à l'attention de madame Nadine Guevremont, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour l'organisation d'activités en 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-460 **SUBVENTION DE 300 \$ - FONDATION LANI - SPECTACLE - 13 AVRIL 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation Lani, à l'attention de madame Andrée Tremblay, 17, rue des Fées, Gatineau, Québec, J9A 3M9, à titre de subvention pour l'organisation d'un spectacle le 13 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-461 **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE À LA 49th INTERNATIONAL MAKING CITIES LIVABLE CONFERENCE AYANT POUR THÈME « PLANNING HEALTHY COMMUNITIES FOR ALL » ORGANISÉE PAR MAKING CITIES LIVABLE - PORTLAND (OREGON) - 20 AU 24 MAI 2012 - 3 530 \$ EN FONDS MONÉTAIRES AMÉRICAINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrrière à participer à la 49th International Making Cities Livable Conference ayant pour thème « Planning Healthy Communities for All » organisée par Making Cities Livable, qui se tiendra à Portland (Oregon) du 20 au 24 mai 2012.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 3 530 \$ en fonds monétaires américains, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30017	3 530 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-462

SOUSSION 2012 SP 062 - INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - PROJET D'IMPLANTATION DE LA LIMITE DE 40 KM/H - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Signotech inc., 10600, rue Sécant, Anjou, Québec, H1J 1S5, pour l'installation de panneaux de signalisation – Projet d'implantation – Limite de 40 km/h, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 92 282,79 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-539-22324	88 269,62 \$	Signalisation - Autres entretiens
04-13493	4 013,17 \$	TPS à recevoir - Ristournes

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-463

SOUSSION 2012 SP 092 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES - LOGICIEL DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour l'achat d'un logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendie comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahier des charges particulière, incluant la grille d'évaluation, la formule de soumission et le devis.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif